



L'Assurance Maladie

Vous informe



*Votre facture est
inférieure à 15 € ?*

Vous devez régler votre facture*.

*Votre facture est
supérieure à 15 € ?*

**Votre infirmier(ère) peut vous dispenser
de l'avance des frais et se fera rembourser
directement auprès de votre Caisse.**

*Sauf affection de longue durée (ALD), AT et CMU (TP de droit).

Réalisation Cpm des Landes - Juin 09 (dos. 18)

WWW
ameli.fr

L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

Un numéro tout simple
pour nous joindre
36 46
Prix d'un appel local depuis un poste fixe

RSI Régime Social
des Indépendants
ma santé, ma retraite

L'essentiel
et plus encore

sa santé
famille
retraite
services

SÉCURITÉ SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

LANDES